



cofidis me reclame une dette de plus de 25 ans

Par rozzine, le 09/04/2019 à 08:07

Bonjour

J'avais contracté une dette auprès de cofidis il y a plus de 25 ans je me souvenais plus d'ailleurs. Il y a deux ans de cela j'avais une lettre me réclamant une lettre d'un huissier me réclamant une somme que je devais + leurs frais qui faisait une grosse somme.

J'avais fait une condition avec ce cabinet à raison de 20€ par mois j'avais tenu mes engagements et même je versais 30€.

Mais à deux trois fois au téléphone un conseiller du cabinet m'a sorti que si je réglais 765€ il me faisait cadeau du solde. J'ai refusé et là il m'a insulté j'ai raconté ma situation et m'a même fait pour réponse allez travaillé ça vous occupera tout en lui expliquant que mon mari est handicapé à plus de 80 % et que moi je travaille pas en tout pour vivre à 2 on a que 1100€. Donc du coup j'ai arrêté les virements et déposé un dossier de surendettement à la bdf j'ai reçu un courrier qui m'a fait une proposition de régler quand même 210€ pendant 5 mois.

Je trouve cela exagéré et à mon avis ils n'ont pas négocié parce que c'est la même somme et il faut que je signe et le renvoyer avant le 18 avril. Je ne sais pas quoi faire ? Faut-il signer mais je ne peux pas payer cette somme.

Pouvez-vous m'aider et m'éclairer sur cette situation

Vous remerciant

Cordialement